

Note d'information

Évolutions de l'agression des États-Unis contre l'Iran

Au cours des 24 heures précédant 15h00, le mardi 28 juillet 2026

Sujet

Positions officielles de la République islamique d'Iran

Entretien téléphonique entre le ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité :

Seyed Abbas Araghchi, ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, a poursuivi aujourd'hui ses consultations diplomatiques en s'entretenant par téléphone avec Mme Kaja Kallas, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Les deux parties ont discuté des derniers développements régionaux et internationaux ainsi que des moyens de contribuer à la réduction des tensions et au maintien de la stabilité et de la sécurité régionales.

Entretien téléphonique entre les ministres des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran et de l'Ukraine :

Seyed Abbas Araghchi, ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, et Andriy Sybiha, ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, se sont entretenus par téléphone mardi en fin d'après-midi.

Au cours de cet échange, M. Araghchi a déclaré que toute atteinte aux citoyens ou aux intérêts de l'Iran était inacceptable et que les dommages devaient être intégralement réparés.

M. Andriy Sybiha a assuré que l'attaque contre le navire iranien était involontaire et que l'Ukraine n'avait aucune intention d'aggraver les tensions.

Rencontre entre Mme Christine Weigand, Coordinatrice résidente des Nations Unies en République islamique d'Iran, et Kazem Gharibabadi, vice-ministre des Affaires étrangères chargé des affaires juridiques et internationales :

Lors de sa rencontre avec la Coordinatrice résidente des Nations Unies en Iran, le vice-ministre des Affaires étrangères a évoqué les effets et les conséquences des deux récentes guerres imposées contre l'Iran. Il a appelé les agences et bureaux des Nations Unies à jouer un rôle plus actif dans le soutien au processus de reconstruction, l'évaluation des crimes et des dommages subis, la présentation objective des conséquences humaines et économiques de la guerre ainsi que la mobilisation des ressources et de l'aide internationale destinées à la mise en œuvre de projets de reconstruction et de développement.

Il a également souligné la nécessité pour les bureaux des Nations Unies en Iran de recourir davantage aux compétences précieuses des spécialistes iraniens.

La Coordinatrice résidente des Nations Unies a, pour sa part, remercié la République islamique d'Iran pour ses points de vue et sa coopération. Elle a insisté sur l'importance d'utiliser pleinement les compétences des experts iraniens au sein des bureaux des Nations Unies, précisant que la majorité du personnel de ces bureaux en Iran était composée de ressortissants iraniens. Elle a également annoncé que son bureau était prêt à partager les informations relatives à l'évaluation des dommages avec les agences spécialisées, à soutenir la révision des programmes de coopération en fonction des nouvelles conditions du pays et à œuvrer pour la mobilisation de ressources financières ainsi que le soutien des partenaires au développement.

Kazem Gharibabadi, vice-ministre des Affaires étrangères chargé des affaires juridiques et internationales :

La décision de maintenir ou non le détroit d'Ormuz fermé, ou d'engager un processus de gestion de crise, relève d'une décision politique de très haut niveau. Il ne s'agit pas d'une décision qu'une seule personne, qu'il s'agisse du ministre des Affaires étrangères ou même du président de la République, peut prendre seule ; l'ensemble de ses dimensions et de ses conséquences fait actuellement l'objet d'examen et de discussions au sein des plus hautes instances de l'État.

Gholamhossein Darzi, ambassadeur et représentant permanent adjoint de la République islamique d'Iran auprès des Nations Unies :

- Le représentant des États-Unis a une nouvelle fois, dans une tentative désespérée de justifier les actes d'agression illégaux de son pays contre l'Iran, eu recours à des mensonges, à la désinformation et à une campagne de manipulation.
- Ces allégations s'inscrivent dans le cadre de la politique hostile de longue date des États-Unis et du régime israélien à l'égard de l'Iran, visant à promouvoir leurs objectifs politiques et militaires, à dissimuler leurs actes illégaux ainsi que leurs activités malveillantes dans la région, et à justifier la « présence militaire déstabilisatrice » des États-Unis dans la région.
- Les faits sont toutefois clairs et incontestables : les États-Unis sont l'agresseur.

Les États-Unis, par leurs actes d'agression contre l'Iran, ont violé la Charte des Nations Unies ainsi que les principes fondamentaux du droit international, notamment l'interdiction absolue du recours à la force et l'interdiction de l'agression. En ciblant délibérément des civils et des infrastructures civiles, notamment des écoles, des hôpitaux, des centres de soins, des ponts, des installations sportives et d'autres infrastructures essentielles, ils se sont rendus coupables de violations graves du droit international humanitaire, y compris de crimes de guerre. L'attaque contre l'école de Minab constitue un exemple tragique et incontestable de ces crimes.

- Le président des États-Unis ainsi que d'autres hauts responsables ont ouvertement reconnu avoir commis ces crimes odieux et s'en sont même félicités. De telles déclarations constituent une preuve supplémentaire de leur responsabilité. Les États-Unis assument l'entière responsabilité internationale de leurs actes internationalement illicites. Les responsables de ces violations graves devront, tôt ou tard, répondre de leurs actes devant les juridictions internationales compétentes.
- Nul n'est au-dessus du droit international et aucune immunité ne saurait être invoquée. La communauté internationale et le Conseil de sécurité ne doivent pas permettre la banalisation de ces crimes. Le silence et l'impunité ne feront qu'encourager leur répétition.
- Toutes les mesures prises par l'Iran ont un caractère défensif, sont nécessaires et conformes au droit international. Les causes de la situation actuelle sont claires : les actes illégaux continus des États-Unis constituent une grave menace pour la stabilité régionale, la liberté de navigation ainsi que la sécurité du **Golfe Persique** et du détroit d'Ormuz.
- La République islamique d'Iran, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies, a exercé son droit inhérent à la légitime défense et continuera de l'exercer afin de protéger sa population et de défendre sa souveraineté, son intégrité territoriale ainsi que ses intérêts nationaux vitaux face aux actes d'agression des États-Unis.

Quelques prises de position de responsables étrangers et d'organisations internationales et d'experts de renom

Kaja Kallas, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité :

Je me suis entretenue aujourd'hui par téléphone avec M. Araghchi au sujet de la situation dans le **Golfe Persique** ainsi que de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine.

Dans le **Golfe Persique**, la suspension des hostilités peut offrir aux médiateurs une occasion de trouver une voie permettant un retour à la diplomatie. Il est encourageant qu'Andriy Sybiha se soit entretenu avec M. Araghchi afin de contribuer à l'apaisement des tensions. Je suis également prête à soutenir ces efforts.

Sun Lei, chargé d'affaires de la Mission permanente de la Chine auprès des Nations Unies :

Le mémorandum d'entente entre l'Iran et les États-Unis, signé il y a plus d'un mois, constitue un résultat précieux des efforts de médiation déployés par plusieurs parties. Il reflète l'espoir des peuples du Moyen-Orient de mettre fin aux conflits et de rétablir la paix ainsi que la stabilité dans la région. Cet acquis ne doit pas être compromis.

Maintenant que la voie des négociations est ouverte, elle ne doit pas être refermée. Tant qu'il existe un espoir de paix, les efforts ne doivent pas être abandonnés. La priorité absolue est de demeurer attaché au règlement des différends par la négociation et de revenir à la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du mémorandum d'entente entre l'Iran et les États-Unis.

Pékin continuera de soutenir les efforts de médiation du Pakistan et des autres parties. La Chine œuvrera à une reprise aussi rapide que possible des négociations, au rétablissement rapide d'une circulation normale et sûre dans le détroit d'Ormuz, à l'amélioration des relations entre les pays voisins ainsi qu'à la promotion de la sécurité collective des États riverains du **Golfe Persique**.

La Chine appelle toutes les parties à respecter, conformément au droit international, le droit des États à la navigation commerciale dans cette voie maritime, à préserver la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale des États, ainsi qu'à garantir la sécurité et la continuité des routes maritimes internationales.

Les parties concernées doivent régler leurs différends par le dialogue et la concertation et s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver les tensions.

Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie :

Les évolutions au Moyen-Orient continuent d'avoir des répercussions majeures sur la sécurité, le commerce et les marchés mondiaux de l'énergie.

Le conflit au Moyen-Orient modifie les plans d'investissement dans le secteur de l'énergie, les perturbations de l'approvisionnement renforçant l'importance accordée à la sécurité énergétique. L'électrification et la diversification des économies constituent également des facteurs de hausse des coûts dans le secteur de l'énergie.

Reuters :

Téhéran a rejeté la proposition d'Oman visant à instaurer une gestion conjointe du détroit d'Ormuz, estimant que ce projet n'avait aucune chance d'aboutir.

Le plan proposé par Oman prévoyait la mise en place d'un mécanisme régional commun pour la gestion du détroit d'Ormuz, financé par des contributions volontaires. Téhéran a refusé cette proposition, la jugeant dépourvue de toute perspective de succès.

Tensions dans la région

Organisation du Hachd al-Chaabi :

- Plusieurs bases de l'Organisation du Hachd al-Chaabi situées dans différentes régions d'Irak, notamment dans les provinces de Bagdad, Wasit, Ninive, Bassora, Kirkouk, Kerbala et Diyala, ont été la cible de frappes menées par les États-Unis et l'Arabie saoudite. À la suite de ces attaques qualifiées de terroristes, plusieurs membres de l'organisation ont été tués et plusieurs autres blessés. Des dégâts matériels ont également été enregistrés sur les bases, les véhicules et les équipements militaires.
- Selon un bilan provisoire, les attaques conjointes menées par les États-Unis et l'Arabie saoudite contre nos bases officielles dans plusieurs provinces irakiennes ont fait au moins 20 morts et 32 blessés.
- Des commissions spécialisées poursuivent leurs investigations sur le terrain afin d'établir un bilan plus précis. Le nombre de victimes pourrait encore augmenter.
- Ces attaques constituent une « dangereuse escalade des tensions », une « violation de la souveraineté de l'Irak » et une « agression contre les institutions officielles de sécurité du pays ».
- À Kerbala, des *mawakib* (cortèges et services d'accueil) ainsi que des postes destinés aux pèlerins de l'Arbaïn de l'Imam Hussein ont été pris pour cible lors de cette agression criminelle saoudo-américaine.
- Le ministère saoudien de la Défense a confirmé mercredi à l'aube avoir mené, en coordination avec les États-Unis, des frappes contre des groupes de résistance en Irak.

Yedioth Ahronoth :

- Lors de sa rencontre avec le président des États-Unis, le Premier ministre israélien n'a pas atteint son principal objectif concernant le dossier iranien.
- Malgré ses efforts pour présenter des informations et des évaluations des services de renseignement, il n'est pas parvenu à obtenir l'accord de Donald Trump en faveur d'un retour à l'option militaire contre l'Iran ou d'une attaque contre le « mont Kolang », situé à proximité des installations nucléaires de Natanz.
- Non seulement la question d'une attaque contre le mont Kolang n'a pas occupé une place centrale dans les discussions officielles entre les deux parties, mais Benjamin Netanyahu n'a pas non plus réussi à obtenir le soutien de Donald Trump pour une reprise des frappes.
- La rencontre entre Donald Trump et Benjamin Netanyahu s'est tenue à Washington sans la présence de journalistes, sans conférence de presse et dans un climat marqué par une méfiance manifeste de Washington à l'égard du Premier ministre israélien.
- À l'issue de leur entretien, Donald Trump et Benjamin Netanyahu ont uniquement réaffirmé leur position commune visant à empêcher l'Iran d'acquérir l'arme nucléaire. Benjamin Netanyahu a, pour sa part, affirmé que cette rencontre s'était déroulée dans un climat de « partenariat total, de soutien mutuel et de compréhension commune des objectifs ».

- Quelques heures avant cette rencontre, lors d'un entretien accordé à Fox News, Donald Trump avait minimisé les affirmations de Benyamin Netanyahu concernant le « mont Kolang », déclarant : « Ce n'est pas un sujet majeur. Je n'ai pas besoin que Netanyahu me le dise. Il en parle parce qu'il veut que je reste impliqué dans ce dossier. Nous disposons des meilleurs systèmes de surveillance au monde et nous savons exactement ce qui s'y passe. »

Réponse de l'Iran aux agressions de ses ennemies

Porte-parole du Quartier général central Khatam al-Anbiya :

À la suite de ses actes d'agression et de ses efforts continus visant à déstabiliser la région, les États-Unis ont annoncé qu'ils indemniseront les navires ayant subi des dommages pendant la guerre imposée contre la République islamique d'Iran, en raison de l'insécurité créée par l'armée américaine et de leur passage, en violation des règles établies, par la route illégale et dangereuse située au sud du détroit d'Ormuz. Ces indemnités seraient financées à partir des avoirs iraniens gelés.

Tout en mettant en garde le président criminel des États-Unis contre les conséquences de cette mesure illégale, nous informons toutes les entreprises et tous les États qui accepteraient la proposition de Donald Trump et utiliseraient les avoirs iraniens gelés à cette fin que, désormais, les forces armées de la République islamique d'Iran n'autoriseront plus aucun de leurs navires à transiter par le détroit d'Ormuz.

Marine du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) :

Il y a quelques heures, trois pétroliers en infraction, qui avaient ignoré nos avertissements et poursuivi leur navigation sur une route illégale et dangereuse, ont été touchés puis immobilisés.

La marine du Corps des gardiens de la révolution islamique adresse une nouvelle mise en garde : les interventions et les injonctions illégales de l'armée américaine, qualifiée de « tueuse d'enfants », à l'égard des navires opérant dans la région ne resteront pas sans réponse.

Force aérospatiale du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) :

En réponse aux actes d'agression de l'armée américaine, qualifiée de « tueuse d'enfants », les combattants de la Force aérospatiale du Corps des gardiens de la révolution islamique ont frappé, il y a peu, la base aérienne et le quartier général du Commandement central de l'armée américaine en Jordanie à l'aide de plusieurs missiles balistiques.

Tant que les menaces contre la République islamique d'Iran se poursuivront et que les forces américaines continueront leurs actes illégaux et hostiles contre nos intérêts, la résistance se poursuivra également. Les menaces proférées par les responsables américains ainsi que leurs ingérences illégales contre nos intérêts doivent cesser.